

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY

Du MARDI 1^{er} MARS 2022

<u>Date de convocation</u> 21/02/2022	L'an DEUX MILLE VINGT DEUX Le PREMIER MARS à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Date d'affichage</u> 03/03/2022	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO – J-Y. LAUDE – F. FAUQUE – D. GRIGNON – A. HERDT – V. GENEVÉE – E. BILLON – A. FLÉCHEAU – V. PAPIN – J. GILLES – P. DURIEU Formant la majorité des membres en exercice <u>Absent(s) excusé(s)</u> : T. POMMEREUL – J-Y. LEPROUST – M. FOURNIER – C. BRÉAU <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : Néant <u>Secrétaire de séance</u> : Frédérick FAUQUE M. Thierry POMMEREUL avait donné procuration à Mme Valérie GENEVÉE Madame Mélanie FOURNIER avait donné procuration à Monsieur Arnaud HERDT Madame Céline BRÉAU avait donné procuration à Monsieur Christophe PINTO Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2021

Chaque membre a reçu un exemplaire de la séance du 23 novembre 2021 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Demande de subvention du Club des Entreprises du Gesnois Bilurien

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 27 janvier 2022 reçu de Monsieur Franck HEBERT, Président du Club des Entreprises du Gesnois Bilurien dont le siège social est MONTFORT LE GESNOIS (Sarthe), Zone de la Pécardière. Dans cette correspondance Monsieur Franck Hebert confirme que la première foire des entreprises du Gesnois Bilurien aura lieu le 21 mai 2022 à MONTFORT LE GESNOIS dans le but de créer une dynamique, faire connaître les entreprises locales et relancer le commerce sur ce territoire. Il ajoute qu'une trentaine d'adhérents devraient participer à cette foire et que pour pallier aux dépenses liées à l'organisation de cette manifestation, il sollicite la commune de Volnay pour une aide financière.

Après avoir pris connaissance de ce courrier, le Conseil Municipal se montre favorable pour aider financièrement le Club des Entreprises du Gesnois Bilurien à l'occasion de l'organisation de leur première foire des entreprises et charge Monsieur le Maire de demander à Monsieur Franck Hebert, Président du Club, ce qu'il attend au niveau du montant de la subvention.

Objet 03 : Subvention pour la Maison Familiale Rurale de COULANS-SUR-GÉE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 30 novembre 2021 un courrier de Monsieur Bruno MAINGUY, Directeur de la Maison Familiale Rurale – Centre de Formation d'Apprentis de Coulans-sur-Gée, sollicitant la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention en 2022, sachant qu'un élève domicilié à VOLNAY fréquente son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 50,00 € à la Maison Familiale Rurale – CFA de Coulans-sur-Gée dont le siège social est COULANS-SUR-GÉE (Sarthe), 65, rue Nationale,
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2022.

Objet 04 : Subvention pour la Maison Familiale Rurale de La Gautellerie de THORIGNÉ SUR DUÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 25 novembre 2021 un courrier de Madame Nadia MILLE, Directrice de la Maison Familiale Rurale – Centre de Formation d'Apprentis La Gautellerie de Thorigné sur Dué, sollicitant la municipalité de Volnay en vue de l'obtention d'une subvention en 2022, sachant qu'une élève domiciliée à VOLNAY fréquente son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 50,00 € à la Maison Familiale Rurale – CFA La Gautellerie dont le siège social est à THORIGNÉ SUR DUÉ (Sarthe), 28, rue du Breil,
- Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2022.

Objet 05 : Subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Challes

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Sébastien CLEMENT, Président de l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Challes qui, considérant que les pompiers de Challes interviennent sur une partie du territoire de Volnay et sachant que plusieurs d'entre eux sont domiciliés à Volnay, sollicite la municipalité volnaysienne en vue de l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention d'un montant de 150,00 € à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Challes. Il précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au compte 6574 du budget communal 2022.

Objet 06 : Demande de subvention de l'ADMR de Changé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention reçue en date du 8 décembre 2021 de l'association de l'ADMR de Changé. Cette association intervient 7 jours sur 7 auprès des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées, pour les aider dans les tâches et les gestes de la vie quotidienne.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Il précise que tous les utilisateurs de ce service ne sont pas forcément en difficultés financières et que par ailleurs ils peuvent être soutenus par des membres bienveillants de leurs propres familles ou les services de Solidarité et d'Actions Sociales du Département.

Il charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Madame Geneviève LYS, Présidente de cette association, pour l'informer de cette décision.

Objet 07 : Adhésion 2022 au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Sarthe

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande du C.R.D.P. 72 pour l'année 2022.

Compte tenu de l'intérêt de cette association pour la commune de Volnay et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler son adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Sarthe pour l'année 2022, soit une cotisation annuelle de 45,00 €.

Objet 08 : Adhésion au dispositif « Les Sentinelles de la forêt » (SDIS72)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 13 juillet 2021 reçu de Monsieur Dominique LE MÉNER, Président du Conseil d'administration du SDIS de la Sarthe, relatif au dispositif départemental « Les Sentinelles de la forêt » qui a déjà été déployé sur la commune de Mulsanne. Ce dispositif, fruit d'un travail collaboratif mené en partenariat entre la mairie, le Conseil départemental de la Sarthe et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, a été imaginé à la suite des feux de forêts ayant touché depuis 2015 le sud-est mançais.

Ce nouvel outil a pour objectif de sensibiliser la population au risque « feu de forêt » afin de développer la prévention et de l'inviter à donner l'alerte en cas de début d'incendie. Il prévoit l'implantation de panneaux « sentinelles de la forêt » en entrée de massif et de panneaux « attention au feu » en bord de route. Ces panneaux sont financés à parts égales par la commune et le Conseil départemental. Les associations et les personnes identifiées comme « sentinelles de la forêt » signent une charte leur expliquant quand et comment donner l'alerte aux sapeurs-pompiers ou à la gendarmerie. La commune a en charge l'animation de cette communauté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte le principe du dispositif proposé par Monsieur Dominique LE MÉNER toutefois, il émet des doutes sur la possibilité trouver des volontaires (associations ou personnes) pour assurer cette fonction de « sentinelles de la forêt ». Une prise de renseignement doit être réalisée auparavant pour connaître les tenants et aboutissants de la démarche.

Objet 09 : Délibération relative à la participation du SIVOM de la Hune pour les fournitures administratives délivrées par la commune de Volnay – année 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à 140,00 € pour l'année 2022, la participation du SIVOM de la Hune, pour la mise à disposition par la commune de Volnay de fournitures administratives.

Objet 10 : Délibération relative à la participation du SIVOS de Volnay – Saint Mars de Locquenay pour les fournitures administratives délivrées par la commune de Volnay – année 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à 140,00 € pour l'année 2022, la participation du SIVOS de Volnay – Saint Mars de Locquenay, pour la mise à disposition par la commune de Volnay de fournitures administratives.

Objet 11 : Subvention 2022 pour le Centre Communal d'Action Sociale de VOLNAY

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 1.000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Volnay pour l'exercice 2022. Les crédits nécessaires seront prévus au compte 657362 du budget communal 2022.

Objet 12 : Délibération pour l'acquisition d'un semoir à sel

En vue de l'acquisition d'un semoir à sel pour les services techniques de la commune, Monsieur le Maire présente à l'assemblée différents devis à savoir :

- Un devis de la société AGRIMOT 72 à Monfort le Gesnois (Sarthe), d'un montant de 3.439,00 € Hors Taxes, soit 4.126,80 € T.T.C., pour un épandeur à sel de marque KUHN, type VSA 360,
- Un devis de la société AGRIMOT 72 à Monfort le Gesnois (Sarthe), d'un montant de 3.590,00 € Hors Taxes, soit 4.308,00 € T.T.C., pour un épandeur à sel de marque CEMO, type SA 50,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de revoir cette question ultérieurement.

Objet 13 : Convention de Fourrière animale avec la ville du Mans (Sarthe) pour l'exercice 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur Stéphane LE FOLL, Maire de la Ville du MANS (Sarthe), Président de Le Mans Métropole, accompagné d'une nouvelle convention de fourrière animale.

Dans cette correspondance Monsieur Stéphane LE FOLL demande à la municipalité de Volnay de bien vouloir lui faire connaître si la commune de Volnay souhaite continuer à être conventionnée avec la fourrière animale du Mans.

Il précise que le tarif des frais de gestion de la fourrière sera de 0,60 € par habitant pour l'année 2022. Il demande également de lui communiquer le montant maximum des soins vétérinaires visant à la survie des animaux non identifiés ainsi, que le dernier chiffre du recensement de la population de Volnay.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant que la commune de Volnay n'a pas de structure pour accueillir les animaux errants et qu'un investissement n'est pas envisageable dans l'avenir :

- Décide de passer une nouvelle convention avec la ville du MANS (Sarthe) pour l'accueil des chiens et chats en état d'errance ou de divagation sur le territoire de la commune de VOLNAY (Sarthe), relative à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- Accepte les termes de la nouvelle convention soumise à son examen,
- N'autorise pas la Ville du Mans pour son service de fourrière à pratiquer les soins vétérinaires visant à la survie de l'animal au-delà de 10 AMV (Acte Médical Vétérinaire), lorsque ce dernier n'est pas identifié,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la présente convention de fourrière animale,
- Charge Monsieur le Maire d'en informer le Service Prévention Sécurité de la Ville du Mans.

Objet 14 : Information sur la valeur immobilière du Bar La Grenouillère (4, rue Principale) et de l'ancienne Cantine scolaire (6, rue Principale)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service du domaine qui avait été consulté par la mairie de Volnay a procédé à l'estimation de la valeur vénale de l'ancien Bar La Grenouillère sis 4, rue Principale et de l'ancienne cantine scolaire sis 6, rue Principale. Compte-tenu des caractéristiques des biens et du marché immobilier local, la valeur vénale de cet ensemble immobilier a été estimé par le domaine à 90.000,00 € avec, une marge d'appréciation de plus ou moins 15 %. Ceci étant une base de prix, il sera nécessaire de faire intervenir des agences immobilières.

Objet 15 : Délibération sur la mise en vente des bâtiments communaux sis 4 et 6, rue Principale à Volnay

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de mettre en vente l'ancien Bar La Grenouillère sis 4, rue Principale et l'ancienne cantine scolaire sis 6, rue Principale. Des agences immobilières et un office notarial seront contactés à cet effet.

Objet 16 : Délibération sur l'arrêt de projet du PLUi du gesnois Bilurien approuvé le 20 janvier 2022 par le Conseil Communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PADD a été validé par le Conseil Communautaire le 20/01/2022. Pas de changement dans la philosophie (développement et réorganisation des centres Bourgs, renforcement avec les territoires voisins...).

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, décide avant de se prononcer définitivement de revalider certains aspects du PLUi. Un groupe de travail composé des membres suivants : Monsieur Frédéric FAUQUE, Monsieur Jean-Yves LAUDE, Madame Peggy DURIEU et Madame Danielle GRIGNON, se réunira le samedi 2 avril 2022 pour travailler sur le PLUi.

Objet 17 : Présentation par la Commission Voirie des travaux à programmer en 2022

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Président de la Commission Voirie, informe l'assemblée sur les travaux de voirie qui devront être entrepris au cours de l'exercice 2022 à savoir :

- Le remplacement de caniveaux dans le centre bourg sur une longueur de 15 mètres. Un devis a été établi à cet effet par la société Cissé pour un montant de 1.938,00 € T.T.C.
- La mise en place de bicouche sur la route des Bouveries et sur la Voie Communale n° 207 qui dessert le lieu-dit « Le Tremblay » et qui relie la R.D. N° 90 à la Voie Communale N° 7.
- Le bouchage de trous dans la chaussée sur le secteur du Chêne Blanc, du Jonchet et de la Vallée.
- Création d'une voie douce dans le secteur de l'Alouette (Voie Communale N° 116).
Coût des travaux environ 60.000,00 € H.T. qui pourrait bénéficier d'une subvention.

Objet 18 : Débat sur les investissements à programmer en 2022

Débat au sein du Conseil Municipal sur les investissements à programmer en 2022 notamment, le réaménagement de la salle des associations pour accueillir le projet de multiservices communal. Pour cette opération, il sera nécessaire de prévoir un emprunt en fonction de la revente des bâtiments communaux (Bar La Grenouillère et Ancienne cantine scolaire). Des subventions pourront être demandées au titre de la rénovation énergétique (Isolation, changements des huisseries...).

Objet 19 : Présentation du bilan financier et organisationnel du concert de Noël du 22 décembre 2021

Monsieur Anthony FLÉCHEAU, Conseiller Municipal, a présenté à l'assemblée le bilan financier et organisationnel du concert de Noël qui a eu lieu le 22 décembre dernier dans l'église de Volnay. Le coût financier total pour cette manifestation très appréciée par les spectateurs s'élève à 1.606,83 € T.T.C. La rémunération des artistes ainsi que les droits d'auteur (SACEM), correspondant à 63 % des dépenses et les frais divers (Chauffage, éclairage, décoration, etc...) à 37 %.

Objet 20 : Organisation des élections présidentielles des dimanches 10 et 24 avril 2022

Les permanences seront tenues ainsi qu'il suit :

Scrutin du 10 avril 2022

- de 8 h.00 à 10 h.30 : M. Christophe PINTO – M. Joël GILLES – Mme Viviane PAPIN
- de 10 h.30 à 13 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Mme Valérie GENEVÉE – M. Anthony FLÉCHEAU
- de 13 h.00 à 15 h.30 : M. Frédéric FAUQUE – M. Arnaud HERDT – Mme Elodie BILLON
- de 15 h.30 à 18 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Viviane PAPIN – Joël GILLES
- de 18 h.00 à 19 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Peggy DURIEU – Mme Danielle GRIGNON

Président : M. Christophe PINTO

Vice-présidents : M. Jean-Yves LAUDE et M. Frédéric FAUQUE

Secrétaire : Mme Céline BRÉAU

Secrétaire adjointe : Mme Elodie BILLON

Assesseurs (dépouillement) : Mesdames Messieurs Frédéric FAUQUE, Jean-Yves LAUDE, Joël GILLES, Peggy DURIEU, Danielle GRIGNON, Valérie GENEVÉE, Sylvaine FAUQUE et Maryline LAUDE.

Scrutin du 24 avril 2022

- de 8 h.00 à 10 h.30 : M. Christophe PINTO – M. Joël GILLES – Mme Viviane PAPIN
- de 10 h.30 à 13 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Mme Valérie GENEVÉE – M. Céline BRÉAU
- de 13 h.00 à 15 h.30 : M. Frédéric FAUQUE – M. Arnauld HERDT – Mme Elodie BILLON
- de 15 h.30 à 18 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Viviane PAPIN – Joël GILLES
- de 18 h.00 à 19 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Peggy DURIEU – M. Anthony FLÉCHEAU

Président : M. Christophe PINTO

Vice-présidents : M. Jean-Yves LAUDE et M. Frédéric FAUQUE

Secrétaire : Mme Céline BRÉAU

Secrétaire adjointe : Mme Elodie BILLON

Assesseurs (dépouillement) : Mesdames Messieurs Frédéric FAUQUE, Jean-Yves LAUDE, Joël GILLES, Peggy DURIEU, Danielle GRIGNON, Valérie GENEVÉE, Sylvaine FAUQUE et Maryline LAUDE.

Objet 21 : Organisation des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022

A l'unanimité des membres présents, cette question est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Objet 22 : Présentation d'un projet d'installation d'un kinésithérapeute à Volnay

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'un kinésithérapeute qui souhaiterait s'installer sur la commune de Volnay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se montre favorable à l'installation d'un kinésithérapeute sur Volnay et propose qu'il soit aménagé dans les locaux de l'ancienne école, des salles pour lui permettre d'exercer son métier. L'aménagement des locaux (Cloisonnage, Chauffage, huisseries, etc...) serait à la charge de la commune de Volnay. La cour de cette ancienne école pourrait être réaménagée en parking.

Monsieur le Maire est chargé de présenter cette proposition au kinésithérapeute.

Objet 23 : Présentation du service de portage de repas proposé par le Groupe LA POSTE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le service de portage de repas que le Groupe LA POSTE souhaiterait mettre en place sur la commune de Volnay.

Ce service consisterait à livrer aux adhérents des plats ou repas froid en box. Le public visé serait particulièrement les personnes âgées et les personnes handicapées. Cette livraison serait assurée par les facteurs. Pour mettre en place ce service, il est nécessaire d'avoir au moins 5 abonnés minimum par commune. Le coût financier pour ce service est compris entre 3 et 5 euros par repas et, est supporté entièrement par la collectivité. Une participation financière peut être demandée aux bénéficiaires.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Toutefois il suggère qu'une réflexion soit menée par la commission cantine sur l'utilisation des denrées non utilisées à la cantine scolaire et qui pourraient être réattribuées sous forme de repas aux administrés les plus modestes.

Objet 24 : Présentation des devis pour l'acquisition de plaques de numéros et de noms de rues suite à l'adressage de la commune (en cours)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il sera nécessaire pour l'adressage sur la commune d'acquérir 253 numéros de rue, 63 plaques de rues dont 54 avec potence et brides, 15 panneaux directionnels et un panneau de desserte aux Bombardières.

Il présente à cet effet les devis suivants :

- Un devis de LA POSTE d'un montant de 7.734,00 € T.T.C. pour des plaques et numéros de rue en email.
- Un devis de LA POSTE d'un montant de 8.135,00 € T.T.C. pour des plaques et numéros de rue en alu.
- Un devis de la société SIGNALETIQUE VENDOMOISE d'un montant de 7.288,00 € T.T.C. pour des plaques et numéros de rue en email.
- Un devis de la société SIGNALETIQUE VENDOMOISE d'un montant de 5.800,00 € T.T.C. pour des plaques et numéros de rue en plastique.

QUESTIONS DIVERSES

1) Courrier à adresser aux administrés les informant du changement d'adresse, à la suite de l'adressage pour la fibre

Monsieur présente à l'assemblée la proposition de LA POSTE d'un montant de 55,00 € T.T.C. pour l'acheminement de 100 courriers destinés aux administrés concernés par un changement d'adresse en raison de l'adressage pour la fibre optique.

2) Information sur les travaux qui seront effectués sur le réseau d'alimentation en eau potable de la Route de la Brazonnière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable de la Voie Communale n° 205 dite Route de la Brazonnière, devrait débuter en mars prochain. Cette voie sera fermée temporairement à la circulation de mars à juin 2022 sauf pour les riverains et les véhicules de services et de secours.

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 1^{er} mars 2022

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Danielle GRIGNON	X			
Thierry POMMEREUL			X	
Jean-Yves LEPROUST			X	
Arnaud HERDT	X			
Valérie GENEVÉE	X			
Mélanie FOURNIER			X	
Elodie BILLON	X			
Anthony FLÉCHEAU	X			
Viviane PAPIN	X			
Céline BRÉAU			X	
Joël GILLES	X			
Peggy DURIEU	X			

